



## Stage et travail dissimulé

Par **benjamin**, le **07/06/2008** à **16:21**

Bonjour,  
voilà je suis en stage depuis le 5 mai et j'ai remarqué quelques anomalies dans la nature de ma mission et du déroulement de ce stage.

En fait il m'est assigné des objectifs de production quant à mon travail.  
Je suis en stage dans un cabinet de chasse de têtes, et j'ai un objectif quotidien qui m'est assigné où je dois effectuer par jour:

- au minimum 70 appels
- obtenir 40 nouveaux noms de profils recherchés
- prendre au minimum 20 RDV téléphoniques

Mes craintes commencent à émerger car, depuis le début de la semaine, l'équipe de stagiaire (dont je fais partie) n'arrive pas à réaliser cet objectif et le dirigeant c'est bien nous le faire comprendre en mentionnant notre manque de productivité et de rentabilité comme une mise en péril de la société.

Vous l'aurez compris les stagiaires ont une part importante de responsabilité, ainsi qu'une pression importante sur les épaules.  
Car de notre "rendement" découle le travail des consultants, des recrutements et donc de la bonne santé financière de la société.  
Pour ce travail je reçois une gratification de stage à hauteur de 350€.

Ma question est donc la suivante, le dirigeant ne profite pas de nous (stagiaire)?  
Ne sommes nous pas une ressource à part entière dans la société, étant donné que l'on a des

objectifs productifs?

Ne se cache t-il pas derrière ce stage un cas de travail dissimulé?

Par ailleurs, depuis un décret en date de 1998, le nombre de stagiaire dans une entreprise est fixé

de la façon suivante:

jusqu'à cinq salariés : un seul stagiaire,

entre six et dix neuf salariés : deux stagiaires maximum,

à partir de vingt salariés : pas plus de 10 % de stagiaires simultanément par rapport à l'effectif de l'entreprise.

Or nous sommes 3 stagiaires pour 3 permanents (cDI) et une personne en contrat professionnel!

Merci à vous par avance pour vos réponses

cordialement